

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

Séance du 24 mars 2025.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	20
PRESENTS	15
VOTANTS	17

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

17/03/2025

**OBJET**

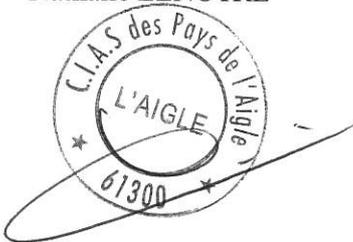
**Mise en œuvre du tarif  
différencié à l'EHPAD**

Acte reçu en préfecture le  
**01 avril 2025**

Publié en ligne le  
**02 avril 2025**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix-sept mars, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Sylvie MOLERO, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Alain BOUVIER donne pouvoir à Hugo DUPONT ; Paule GOUIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

**Absents excusés :** Alain BOUVIER, Paule GOUIN.

**Absents :** Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT, Christophe PAPILLON.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que le budget de l'EHPAD a été construit historiquement sur un tarif extrêmement bas que le Département de l'Orne ne rehaussait que peu au vu d'un excédent budgétaire passé. Les évolutions règlementaires comme les évolutions techniques ont obligé l'établissement à se moderniser, à recruter de nouveaux soignants, à acheter de nouveaux logiciels. Le budget est ainsi entré dans une dynamique de déficit structurel.

Depuis trois ans maintenant, le Département a octroyé des évolutions du tarif pour faire tendre le prix de journée de l'établissement vers le prix moyen départemental en 2025. Malgré cette évolution, le déficit 2025 reste présent par l'arrivée de nouvelles dépenses ou de baisses de recettes estimées à 100.000€.

Ces nouvelles dépenses ne pourront pas être prises en charge par le prix de journée départemental qui sera amené, les années à venir, à n'évoluer que du montant de l'inflation, au maximum.

Ainsi, le déficit demeure et vient réduire, chaque année les réserves de l'établissement. Celles-ci devront être intégralement épuisées en 2026 ou au mieux en 2027.

La loi du 8 avril 2024 autorise toutefois l'établissement à instaurer un tarif spécifique pour les nouveaux résidents : le tarif différencié. L'EHPAD peut dorénavant décider de son tarif tant que ce dernier ne dépasse pas de 35% le tarif octroyé par le Département. Ce nouveau tarif ne s'appliquera que pour les nouveaux résidents ne bénéficiant pas d'un autre socle de

Accusé de réception en préfecture  
N° 2025-03-24-026-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Acte reçu en préfecture le

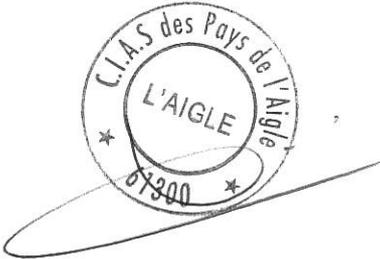
**01 avril 2025**

Publié en ligne le

**02 avril 2025**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



Les estimations financières et les projections de dépenses permettent d'estimer un retour à l'équilibre d'ici 3 ans en s'appuyant sur une évolution de 10%.

Aussi, il vous est proposé de mettre en œuvre au sein de l'EHPAD de Glos la Ferrière un tarif différencié en majorant le prix de journée de l'EHPAD octroyé par le Département de 10% pour les résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale. Ainsi, le tarif de 63.46 passerait à 69.81€ (soit 2094€ pour un mois de 30 jours) pour l'ensemble des nouveaux résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'un tarif différencié pour l'EHPAD de Glos la Ferrière, à compter du 1er avril 2025, à hauteur d'une majoration de 10% du prix de journée octroyé par le Département de l'Orne, soit un tarif journalier hébergement de 69.81€ pour les nouveaux résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale.